

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1er Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu le Budget Primitif,

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-34, en date du 15 octobre 2020, attribuant le marché n° 19006 - Réhabilitation de l'ancien bâtiment Energie pour la création d'un Pôle d'accompagnement des porteurs de projets à Amnéville, et notamment le lot 2 : gros œuvre, à l'entreprise MULTI-BAT – 6 rue de la Gillière 57140 NORROY-LE-VENEUR, pour un montant de 422 063,98 € HT.

Vu la décision du Président N°2023-39 en date du 15 septembre 2023 portant signature d'un avenant n°1,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 décembre 2023,

Considérant la demande de travaux modificatifs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : de signer un avenant N° 2 au marché n° 19006 – Réhabilitation de l'ancien bâtiment Energie pour la création d'un Pôle d'accompagnement des porteurs de projets à Amnéville, et notamment le lot 2 : gros œuvre, à l'entreprise MULTI-BAT – 6 rue de la Gillière 57140 NORROY-LE-VENEUR, pour des travaux modificatifs,

Article 2 : que le montant de cet avenant est fixé à 112 104,50 € H.T., portant le montant total du marché de 422 063,98 € H.T. à 535 942,68 € H.T. (tous les avenants compris).

Rombas, le 20 décembre 2023
Affichage au siège le 29 DEC 2023,

Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,



Lionel FOURNIER

Accusé de réception en préfecture
6190-20231220-DP2023-59-CC
Date de télétransmission : 12/01/2024
Date de réception préfecture : 12/01/2024